

#### Projet d'asphaltage du parc linéaire : réponse aux préoccupations

Octobre 2016 – La MRC a reçu et reçoit encore à ce jour des préoccupations quant aux impacts potentiels sur l'environnement du projet de réfection du parc linéaire, plus particulièrement de l'impact potentiel sur le lac Blue Sea et son bassin versant. Les préoccupations soulevées proviennent principalement des citoyens concernés par la proximité entre le projet et leur résidence.

Le dossier de la piste cyclable et de son développement est actif publiquement depuis nombre d'années à la MRC. Jamais des préoccupations de la nature que celles que nous recevons actuellement n'ont été soulevées, d'où l'absence de consultations préalables. De telles consultations auraient pu être mises en place si nous avions pu prévoir qu'il y puisse y avoir de telles préoccupations, ce que rien ne laissait présager.

La MRC connait l'importance de la qualité des plans d'eaux et met tout en œuvre pour la préservation d'une eau de qualité sur son territoire. Le projet s'inscrit dans une vision de développement d'infrastructures récréatives collectives de manière responsable et durable. Les processus employés dans les travaux riverains font actuellement l'objet d'une demande de certificat d'autorisation (CA) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC). La MRC est confiante et assurée, que le projet ne met pas en péril de quelque manière que ce soit la qualité de l'eau. Par souci de rigueur toutefois, aucun travail ne sera entrepris dans les secteurs concernés avant l'obtention de la certification.

Finalement, afin que les gens qui ont des préoccupations puissent être informés et entendus, une rencontre d'information aura lieu cet automne sur le projet, à une date et lieu qui restent à déterminer. Entre temps, les éléments techniques environnementaux ainsi que les cartes du secteur des travaux projetés sont joints au présent communiqué.

## RÉFECTION DU TRONÇON MESSINES – GRACEFIELD DE LA VÉLOROUTE DES DRAVEURS

## **CLAUSES TECHNIQUES Projet/Appel**

d'offres no: MRCP-1406



Joel Lacroix, ing. No OIQ.: 5015848

POUR:

LE CLUB LES OURS BLANCS EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2016

Services du Génie Municipal de la



#### 5. Protection de l'environnement

L'entrepreneur est tenu de communiquer avec les autorités compétentes au sujet des exigences particulières à observer en matière de protection de l'environnement applicable aux travaux. Il doit s'assurer de respecter en tout temps toutes les mesures nécessaires à la protection de l'environnement.

Voici quelques mesures parmi celles qui doivent être respectées durant les travaux :

#### 5.1 Dispositionsgénérales

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les travailleurs sous sa responsabilité (sous-traitant inclus) prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement. Plus particulièrement, il doit :

- s'assurer qu'il n'y aura aucun entreposage de matériaux, aucune circulation de machinerie, aucun creusage de tranchées ni aucune autre intervention non autorisée pouvant endommager ou modifier les lacs et les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, leurs rives et leurs plaines inondables respectives ou encore les milieux humides (étangs, marais, marécages ou tourbières) adjacents ou isolés;
- respecter toutes les servitudes montrées sur les plans et prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la machinerie ne circule en dehors des servitudes qui lui ont été assignées. En aucun cas, l'entrepreneur n'est autorisé à négocier des servitudes supplémentaires sur les lacs et les cours d'eau, leurs rives et leurs plaines inondables respectives ni dans les milieux humides adjacents ou isolés;
- préserver sur le chantier toute végétation tels les arbres, les arbustes et autres herbacés (y compris les espaces gazonnés) qui ne gênent pas les travaux. Si l'entrepreneur endommage la végétation hors de la servitude prévue, il doit la remplacer à ses frais, sauf si la remise en état est comprise dans les travaux (voir la section « Conservation des arbres »);
- procéder dans les meilleurs délais et à mesure que les travaux progressent à la restauration des lieux perturbés (p. ex., stabilisation et végétalisation des pentes et des sols mis à nu). La végétalisation des sols perturbés doit être faite avec des espèces indigènes de préférence. Les éléments de restauration doivent faire en sorte que le

Projet: MRCP-1406 3

Réfection du tronçon Messines – Gracefield de la VLD Clauses techniques générales et particulières

- milieu sera équivalent ou amélioré par rapport à la situation antérieure à l'intervention.
- s'assurer de ne pas jeter, déverser ou laisser s'échapper sur le sol ou dans les cours d'eau des matières organiques ou inorganiques ni des produits du pétrole et leurs dérivés (antigel ou solvant). Une trousse d'intervention permettant la récupération des matières dangereuses doit être présente sur le chantier. Tout déversement de contaminants devra faire l'objet de mesures immédiates d'intervention pour confiner et récupérer les produits et en disposer conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ainsi qu'aux politiques et à la réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de la façon approuvée par l'ingénieur. Dans tous les cas de déversement, il faut aviser sans délai Urgence-Environnement au 1-866-694-5454, conformément à l'article 21 de la LQE;
- entretenir la machinerie (vidange d'huile, etc.) à une distance minimale de 30 m d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide (étangs, marais, marécages ou tourbières). La machinerie devra être nettoyée pour enlever les excès d'huile ou de graisse avant de commencer les travaux en rive, et elle devra également être inspectée régulièrement pour déceler les fuites. Les fluides hydrauliques biodégradables sont recommandés pour les travaux dans ces milieux sensibles ou à proximité de ceux-ci;
- procéder au nettoyage de la machinerie avant son arrivée sur le site des travaux afin d'éliminer la boue, les fragments de plantes et les animaux qui s'y attachent;
- > ne pas utiliser de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides, etc.), à moins d'avoir obtenu de la direction régionale concernée du MDDELCC une autorisation appropriée à l'utilisation.
- prendre toutes les dispositions et construire toutes les installations nécessaires et utiliser les mesures d'atténuation adéquates pour éviter la contamination des lacs et des cours d'eau avec les matériaux neufs, usagés ou excavés se trouvant sur le site;
- lorsqu'il y a pompage des eaux se retrouvant au fond d'une excavation ou d'une zone de travail, l'eau de pompage peut être rejetée directement dans le cours d'eau

Projet: MRCP-1406

si elle ne contient pas de matières en suspension au-delà du bruit de fond et visibles à l'œil nu. Dans le cas contraire, l'entrepreneur doit prévoir un système permettant d'éviter la succion de sédiments et rejeter l'eau dans une zone d'infiltration, à l'extérieur de la rive de tout lac ou cours d'eau. Cependant, si la quantité d'eau pompée est trop importante pour qu'elle s'infiltre complètement dans le sol avant son arrivée au plan d'eau, l'eau doit alors être pompée dans un bassin de sédimentation. Le bassin de sédimentation doit être aménagé à l'extérieur de la bande riveraine du lac, du cours d'eau ou du milieu humide (étang, marais, marécage ou tourbière). L'eau rejetée à la sortie du bassin de sédimentation ne doit pas contenir de matières en suspension au-delà du bruit de fond et visibles à l'œil nu;

utiliser les méthodes de contrôle reconnues pour éviter ou enrayer la production de poussière et de fumée ainsi que toute pollution atmosphérique sur le chantier. Les abats-poussière utilisées doivent être conformes à la norme BNQ applicable en vigueur.

#### 5.2 Gestiondesmatériaux d'excavation et de remblayage

- Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les travailleurs sous sa responsabilité (sous-traitant inclus) prennent toutes les mesures nécessaires pour disposer adéquatement des matériaux d'excavation et de remblayage. Plus particulièrement, il doit :
- s'assurer que tous les matériaux excavés non réutilisés, incluant notamment le bois tronçonné, les gravats et les plâtres, les pièces de béton et de maçonnerie, ainsi que les morceaux de pavage, sont gérés (par traitement, valorisation ou élimination) conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles et au Règlement sur les matières dangereuses. Le cas échéant, l'entrepreneur devra lui-même trouver le lieu de disposition et le soumettre à l'approbation de l'ingénieur;
- s'assurer que tous les matériaux d'excavation et de remblayage sont gérés conformément à la grille intérimaire de gestion des sols contaminés excavés présentée dans la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, au Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés et au Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés;

Projet : MRCP-1406 5 Réfection du tronçon Messines – Gracefield de la VLD Clauses techniques générales et particulières

- s'assurer de disposer des matériaux d'excavation en dehors des lacs et des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, de leurs rives respectives, des plaines inondables et des milieux humides;
- fournir à l'ingénieur la preuve écrite que les matériaux provenant du chantier ont été déposés dans un lieu autorisé.

### 5.3 Conservationdesarbres

- Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les travailleurs sous sa responsabilité (sous-traitant inclus) prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les arbres à conserver indiqués aux plans. Plus particulièrement, il doit :
- établir une surface protégée autour des arbres à conserver d'un rayon de 5 m. Dans le cas où cette surface minimale ne peut être respectée, l'entrepreneur devra étendre une membrane géotextile non tissée sur la surface utilisée et y déposer un coussin de terre de 20 cm d'épaisseur afin de minimiser le compactage du sol. Le tout devra pouvoir facilement être retiré sans endommager le sol de surface;
- lorsqu'il y a entaille accidentelle d'une partie du système radiculaire, faire élaguer une égale portion de branches par un spécialiste;
- remplacer chaque arbre endommagé par un arbre de même essence et de même dimension ou d'un minimum de 150 mm de diamètre, et prendre les moyens nécessaires pour en assurer la survie après la plantation.

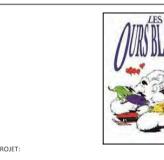
# RÉFECTION DE LA VÉLOROUTE DES DRAVEURS TRONÇON MESSINES - GRACEFIELD

# TABLE DES MATIÈRES

- C-00 PAGE TITRE
- C-01 PLANS D'ENSEMBLE 0+000 @ 3+200
- C-02 PLANS D'ENSEMBLE 3+200 @ 6+300
- C-03 PLANS D'ENSEMBLE 6+300 @ 9+600
- C-04 PLANS D'ENSEMBLE 9+600 @ 12+750
- C-05 PLANS D'ENSEMBLE 12+750 @ 15+700
- C-06 PLANS D'ENSEMBLE 15+700 @ 19+500
- C-07 PLANS D'ENSEMBLE 19+500 @ 22+500
- C-08 PLANS D'ENSEMBLE 22+500 @ 25+500
- C-09 PLANS D'ENSEMBLE 25+500 @ 25+617 ET DÉTAILS
- C-10 DÉTAILS PONCEAUX

# LOCALISATION DES TRAVAUX





Fv: 97HCB'89'@5'Jv@CFCI H9
89G'8F5J9I FGHFCBuCB
MESSINES - GRACEFIELD

5-09-20	POUR SOUMISSION	JC	JL
5-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
ATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCEALLET SIGNATUL



Service du Génie Municipal 186 rue King, suite 103 AUb|k U\_l 'fEi fVVW'. > 9" A% Tel.:819-449-3242

PAGE TITRE

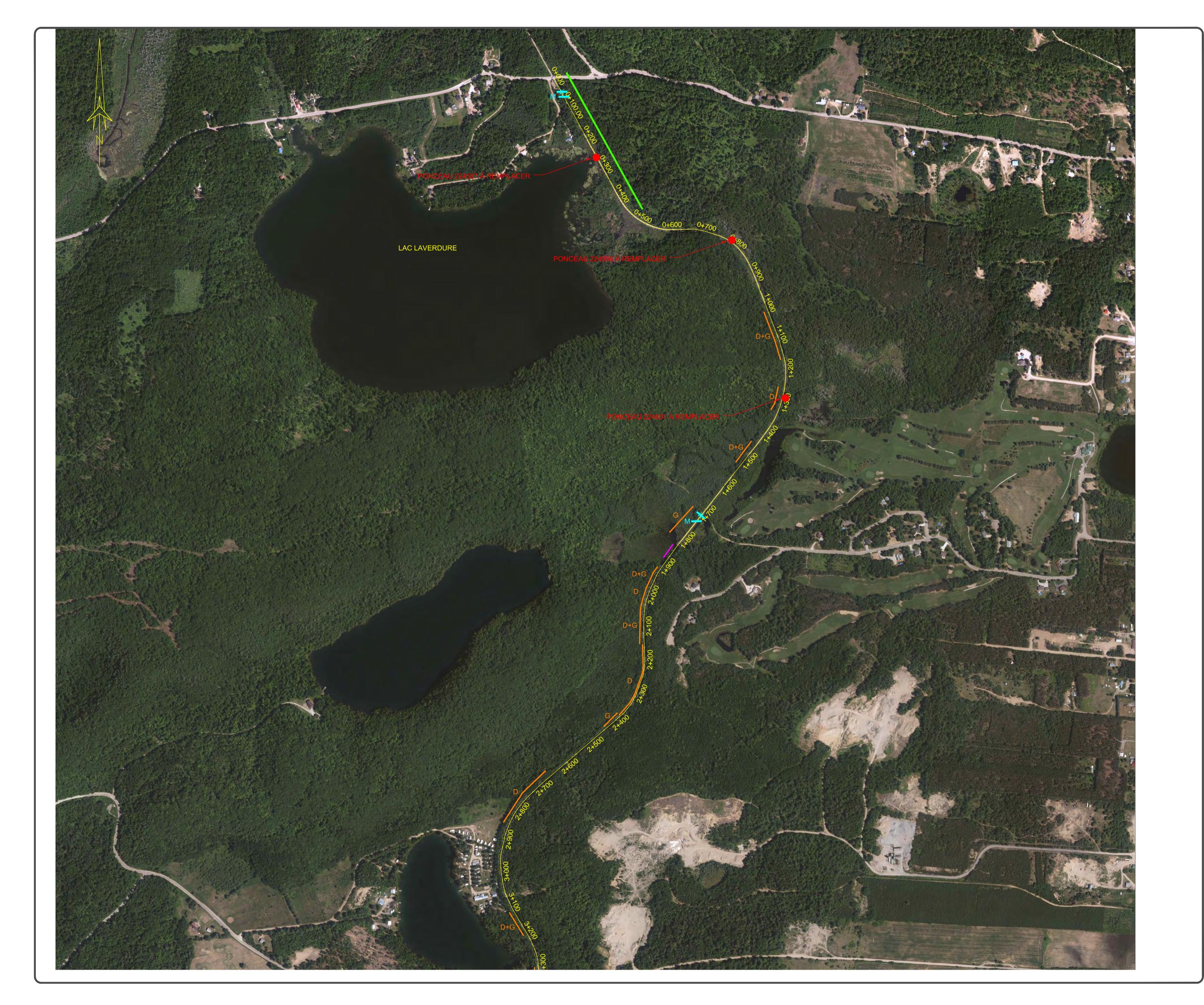
Échelles : AUCUNE

CIVIL

ELEVÉ PAR : J.LACROIX, ING

ESSINÉ PAR : J.LACROIX, ING
ÉRIFIÉ PAR : J.LACROIX, ING

ONTRAT NO. : MRCP-1406



M ——— –BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL

B ——— –BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS

BARRIÈRE PROJETÉE EN MÉTAL

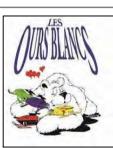
-FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTO

NOTES:

### LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS

APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.

CLIENT:



M DU PROJET:

## Fv: 97HCB'89'@5'Jv@CFCI H9 89G'8F5J9I FG'HFCBuCB MESSINES - GRACEFIELD

2015-09-20	POUR SOUMISSION	1C	JL
2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCEALLET SIGNATI



## Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103 AUb]k U\_j fEi ƒVYW. > 9" A% Tel.:819-449-3242 Fax: 819 449-9971

PLANS D'ENSEMBLE 0+000 @ 3+200

Échelles :

 $1:5\ 000$ 

esures indiquées sur ce document sont en mètres(SI). (1 mètr

CIVIL

DATE: 2015-08-31

DESSINÉ PAR: J.LACROIX, ING

VÉRIFIÉ PAR: J.LACROIX, ING

VÉRIFIÉ PAR: J.LACROIX, ING

CONTRAT NO.: MRCP-1406



-BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL

-BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS — –BARRIÈRE PROJETÉE EN MÉTAL

D —— – FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER G —— –FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC

## LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS

APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES
DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM
IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT
EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



## Fv: 97HCB 89 65 Jv@CFCI H9 89G8F5J9IFGHFCBuCB MESSINES - GRACEFIELD

1	2015-09-20	POUR SOUMISSION	JC	JL
)	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ



## Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103 AUb]k U\_] fEi fVYW > 9" A% Tel.:819-449-3242 Fax: 819 449-9971

## PLANS D'ENSEMBLE 3+200 @ 6+300

Échelles :

1:5000

CIVIL

DATE: 2015-08-31 J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING C-02 MRCP-1406



√ BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL

BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS BARRIÈRE PROJETÉE EN MÉTAL

FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER

G —— – FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC –ZONE @ STABILISER PAR ENROCHEMENT

## LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS

APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES
DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM
IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT
EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



# Fv: 97HCB 89 65 Jv@CFCI H9 89G8F5J9I FGHFCBuCB MESSINES - GRACEFIELD

1	2015-09-20	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ



## Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103 AUb]k U\_] fEi fVYW. > 9" A% Tel.:819-449-3242 Fax: 819 449-9971

## PLANS D'ENSEMBLE 6+300 @ 9+600

Échelles:

1:5000

## CIVIL

RELEVÉ PAR :	J.LACROIX, ING	DATE: 2015-08-31	
DESSINÉ PAR :	J.LACROIX, ING	PLAN No. :	
VÉRIFIÉ PAR :	J.LACROIX, ING	C-03	
CONTRAT No. :	MRCP-1406		



BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL

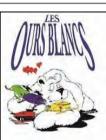
BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS BARRIÈRE PROJETÉE EN MÉTAL

D —— –FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER G —— – FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER

-ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC –ZONE @ STABILISER PAR ENROCHEMENT

## LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS

APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



## Fv: 97HCB 89 @5 Jv@CFCI H9 89G8F5J9IFGHFCBuCB MESSINES - GRACEFIELD

1	2015-09-20	POUR SOUMISSION	JC	JL
)	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL.
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ



## Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103 AUb]k U\_] fEi fVYW > 9" A% Tel.:819-449-3242 Fax: 819 449-9971

## PLANS D'ENSEMBLE 9+600 @ 12+750

Échelles :

 $1:5\ 000$ 

CIVIL

DATE: 2015-08-31 J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING C-04 MRCP-1406



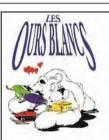
-BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL

BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS → BARRIÈRE PROJETÉE EN MÉTAL

D —— – FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER G —— –FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC

## LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS

APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



## Fv: 97HCB 89 65 Jv@CFCI H9 89G8F5J9IFGHFCBuCB MESSINES - GRACEFIELD

2015-09-20	POUR SOUMISSION	JC	JL
2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ



## Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103 AUb]k U\_] fEi fVYW > 9" A% Tel.:819-449-3242 Fax: 819 449-9971

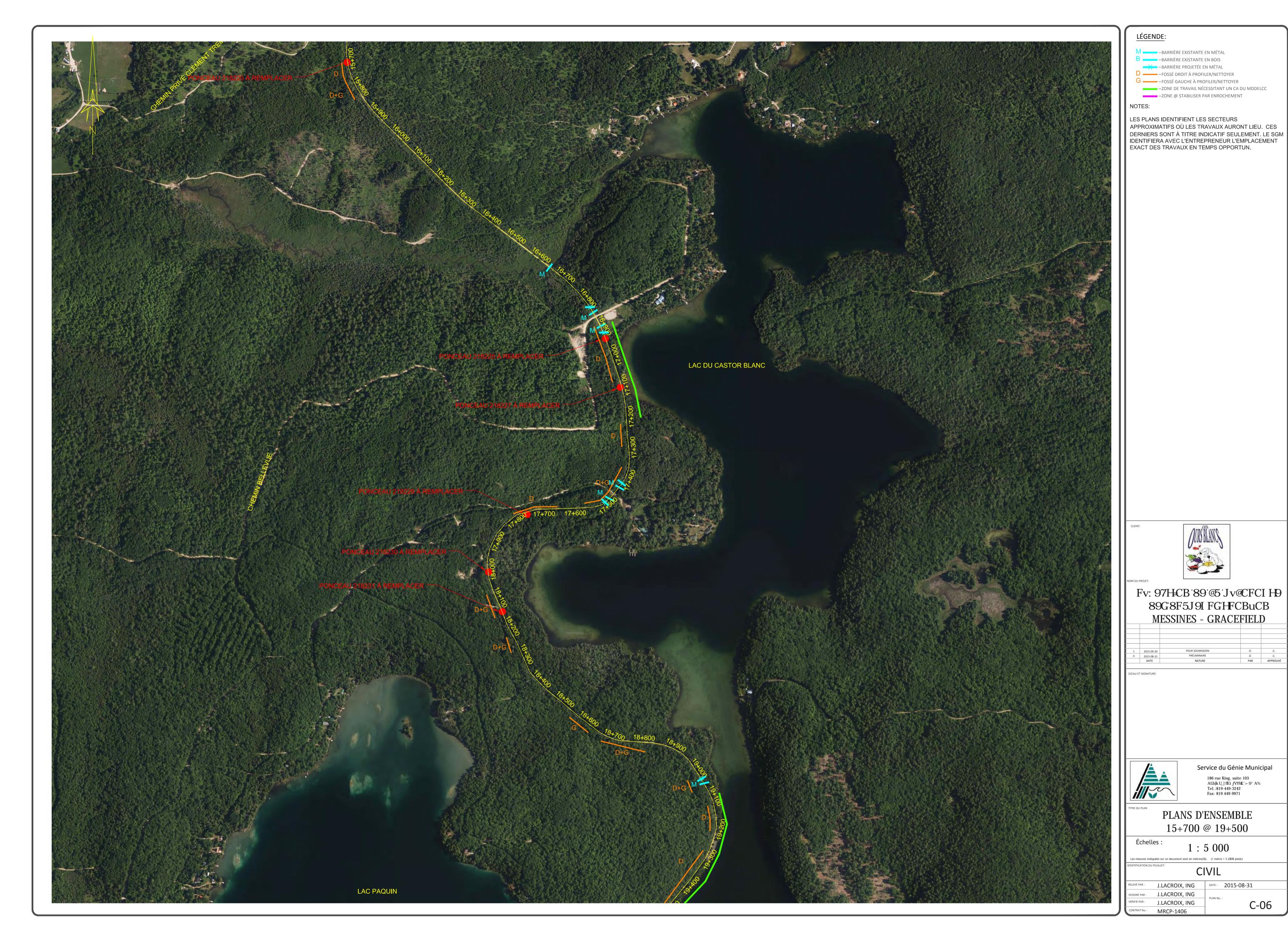
PLANS D'ENSEMBLE 12+750 @ 15+700

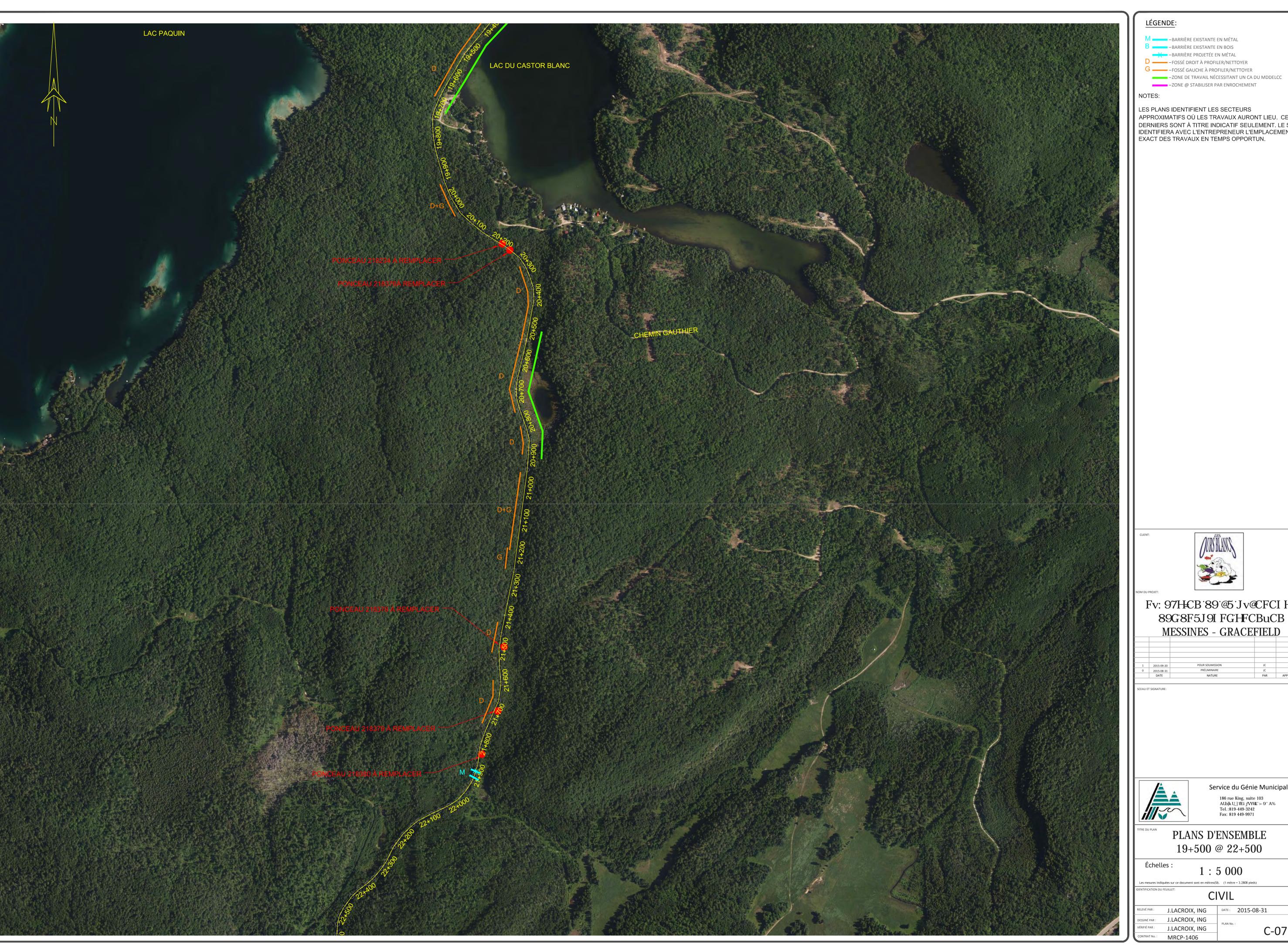
Échelles :

 $1:5\ 000$ 

CIVIL

DATE: 2015-08-31 J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING C-05 MRCP-1406





FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER G —— –FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER

APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



# Fv: 97HCB 89 @5 Jv@CFCI H9 89G8F5J9I FGHFCBuCB MESSINES - GRACEFIELD

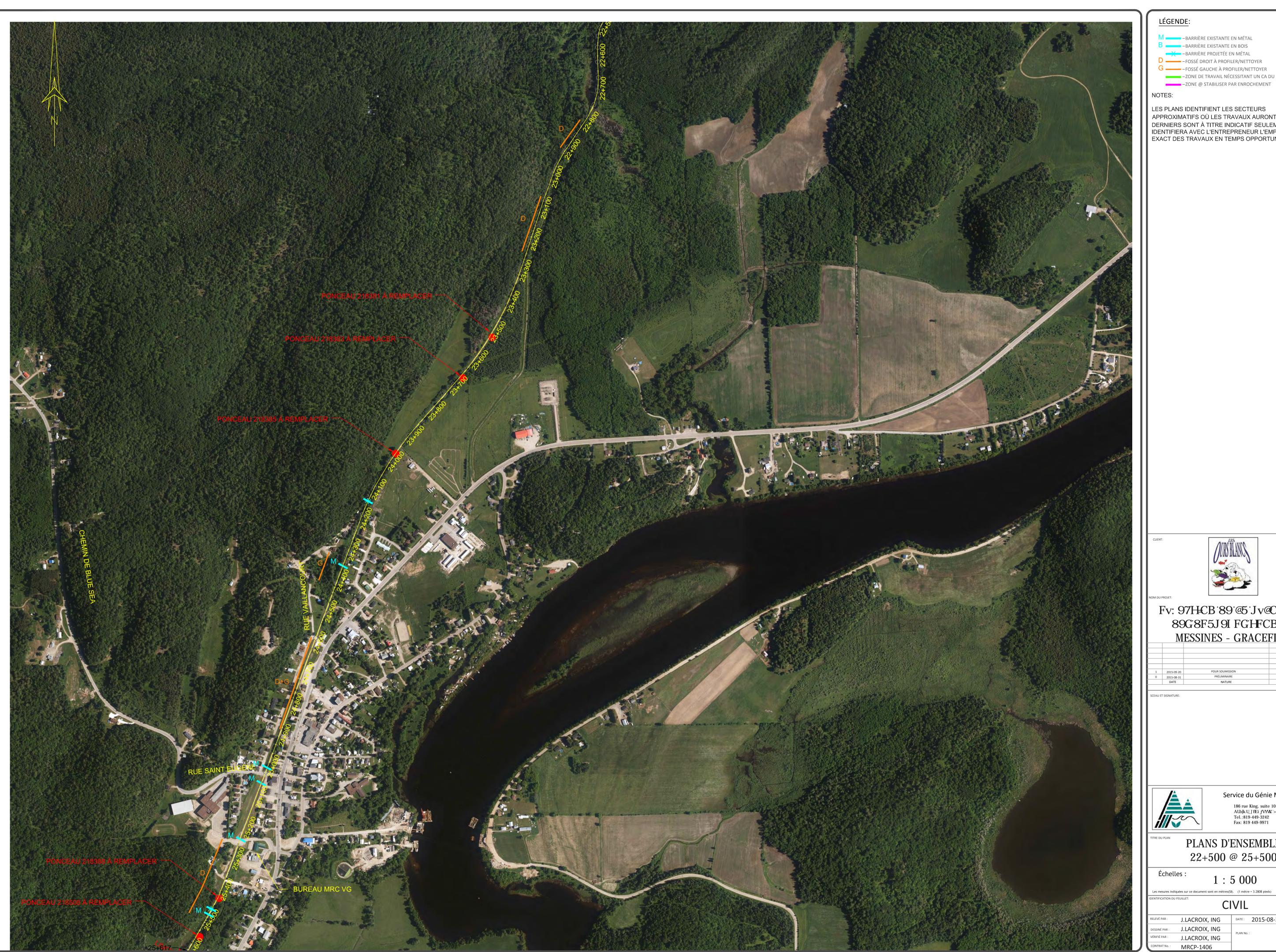
1	2015-09-20	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

## Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103 AUb]k U\_] fEi fVYW > 9" A% Tel.:819-449-3242 Fax: 819 449-9971

19+500 @ 22+500

DATE: 2015-08-31 C-07



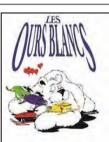
BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL

-BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS -BARRIÈRE PROJETÉE EN MÉTAL

D —— – FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER G —— – FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC

## LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS

APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



## Fv: 97HCB 89 @5 Jv@CFCI H9 89G8F5J9IFGHFCBuCB MESSINES - GRACEFIELD

2015-09-20	POUR SOUMISSION	JC	JL
2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ



## Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103 AUb]k U\_] fEi fVYW > 9" A% Tel.:819-449-3242 Fax: 819 449-9971

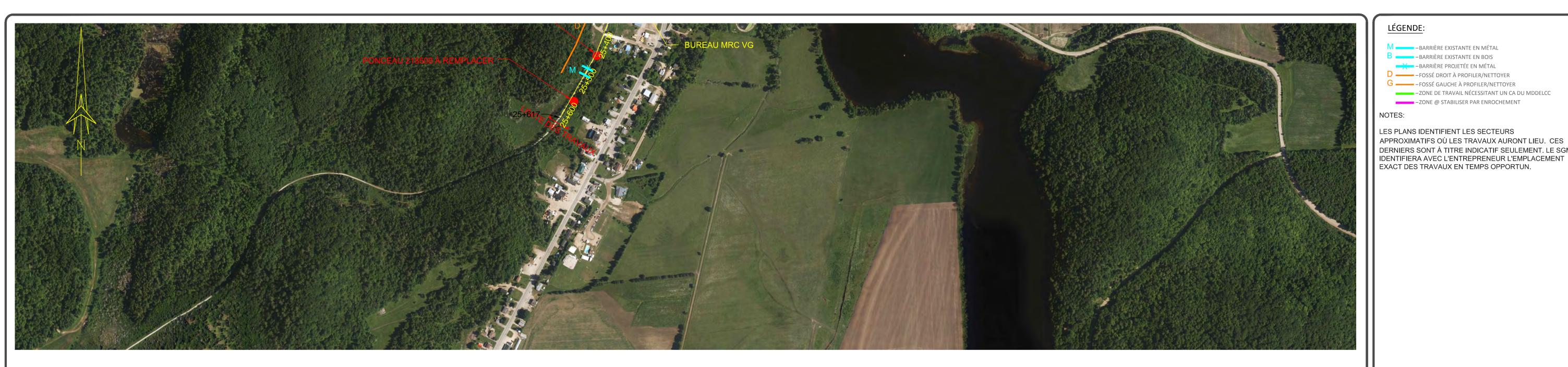
PLANS D'ENSEMBLE 22+500 @ 25+500

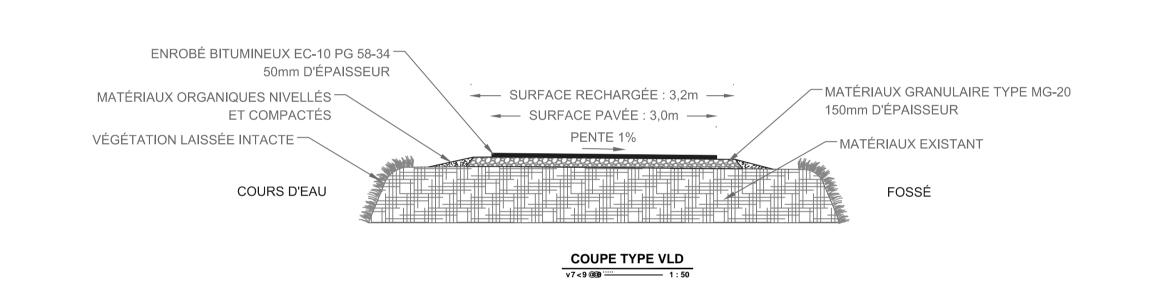
Échelles :

 $1:5\ 000$ 

CIVIL

DATE: 2015-08-31 J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING C-08 MRCP-1406

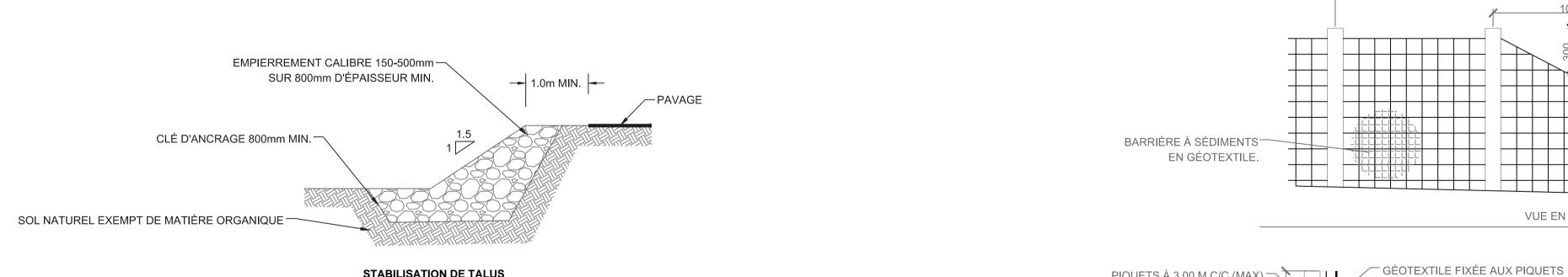




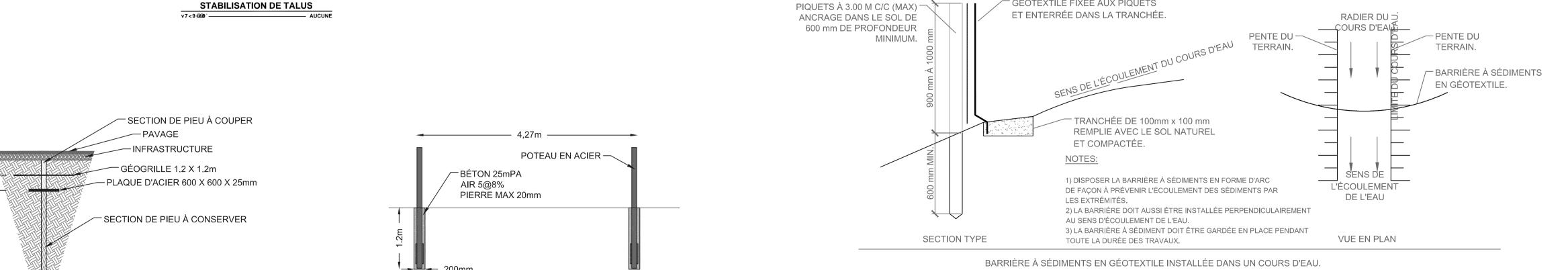
3000 MAXIMUM

VUE EN ÉLÉVATION

DÉVERSOIR EN " V "



BOULON EN ACIER INOXIDABLE 100mm (4") DE LONG 13mmØ (1/2")

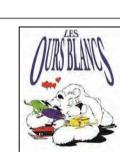


DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.

-ZONE @ STABILISER PAR ENROCHEMENT

-ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC

-BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS -BARRIÈRE PROJETÉE EN MÉTAL



PIQUETS DE SOUTIEN DE CHAQUE CÔTÉ EN BOIS OU EN MÉTAL.

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

EN GÉOTEXTILE.

Fv: 97HCB 89 @5 Jv@CFCI H9 89G8F5J9I FGHFCBuCB **MESSINES - GRACEFIELD** 

	111			
1	2015-09-20	POUR SOUMISSION	JC .	JL
)	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ



Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103 AUb]kU\_] fEi fVYW: > 9" A% Tel.:819-449-3242 Fax: 819 449-9971

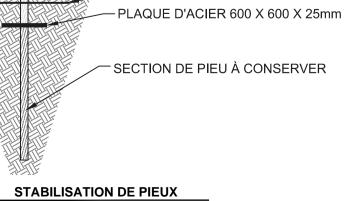
PLANS D'ENSEMBLE 25+500 @ 25+617

9H8vH5=@G

Échelles :  $1:5\ 000$ 

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres(SI). (1 mètre = 3.2808 pieds) CIVIL

DATE: 2015-08-31 J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING J.LACROIX, ING C-09 MRCP-1406



PIÈCE DE BOIS TRAITÉ SPF#1-

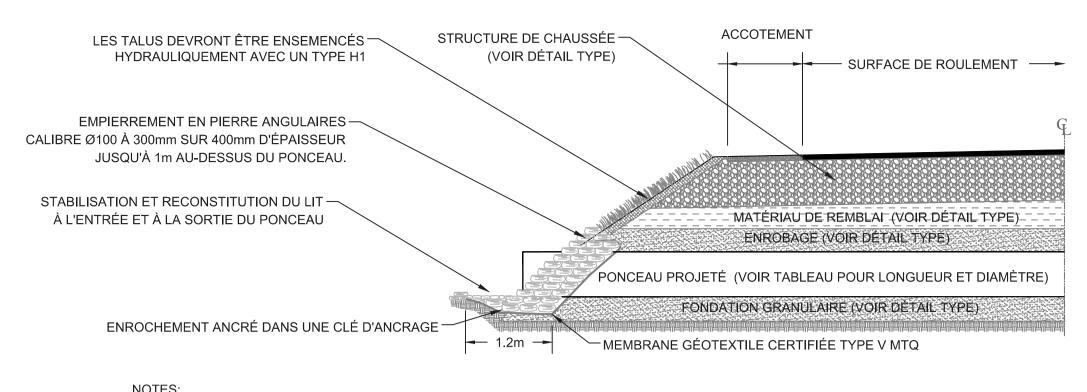
POTEAU EN BOIS TRAITÉ SPF#1

50X150mm (2"X6")

150X150mm (6"X6")



7 CID9 HMD9 65 FF = äF9 ÆE=BGH5 @@9 F



NOTES: LE PONCEAU DOIT ÊTRE ENCASTRÉ DE 10% DE SON DIAMÈTRE SOUS LE LIT DU COURS D'EAU.

8 v H5 =@G'DC B7 95 I

## H56@951;%'DCB7951L'ÆF9AD@579F'9BHF9'@9G'7<5-B5;9G'\$Ž\$\$\$'4'(Ž\*\$\$

		Information sur structures existantes										Information sur structures projetées			
# PONCEAU	MATĖRIAUX	DIAMĖTRE (mm)	HAUTEUR (mm)	LONGUEUR (m)	COORDO	COORDONNÉES C		REMBLAI DROITE (m)	MUR DE TÊTE	DIAMĖTRE (mm)	MATĖRIAUX	LONGUEUR (m)	MUR DE TÊTE		
224587	Circ/Töle boulons	900		9.00	-76.02044253	46.28047303	0.5	0.3	Aucun	1200	PEHD	9	Aucun		
224596	Circ/TTOG, TTOA	450		6.00	-76.01511451	46.27812569	0.3	0.5	Aucun	600	PEHD	6	Aucun		
224601	Circ/Töle boulons	300		8.00	-76.01309567	46,27441319	0.2	0.2	Aucun	600	PEHD	9	Aucun		

### H56@951 (& DCB7951 L ÆF9AD@579F 9BHF9 @9G7<5-B5; 9G (Ž\*\$\$ '4 '&) Ž\*%-

	Information sur structures existantes									Information sur structures projetées				
# PONCEAU	MATÉRIAUX	DIAMÈTRE (mm)	HAUTEUR (mm)	LONGUEUR (m)	COORDO	DNNĖES	REMBLAI GAUCHE (m)	REMBLAI DROITE (m)	MUR DE TÊTE	DIAMÈTRE (mm)	MATĖRIAUX	LONGUEUR (m)	MUR DE TÊTE	
217999	Circ/Tôle boulons	750		12.00	-76.027589	46.236938	0.9	0.6	Aucun	750	PEHD	12	Aucun	
218209	Circ/Tôle boulons	900		9.50	-76.04693561	46,19806912	1.4	0.8	Audun	1050	PEHD	12	Aucun	
218217	Circ/TTOG.TTOA	900		9.10	-76.04427766	46.18543405	0.3	0.3	Aucun	1050	PEHD	10	Aucun	
218220	Circ/Tôle boulons	900		9.50	-76.04782903	46,16035552	0.7	0.9	Aucun	1200	PEHD	12	Aucun	
218225	Circ/TTOG.TTOA	450		9,10	-76.03796078	46,15382846	0.2	0.6	Audun	450	PEHD	12	Aucun	
218227	Triangulaire/Béton	350	350	10.00	-76.03705799	46.15191911	1,1	1, 1	Aucun	600	PEHD	12	Aucun	
218229	Triangulaire/Béton	900	900	14.00	-76.03964719	46,148363	3	2.5	Aucun	1200	PEHD	16	Aucun	
218230	Triangulaire/Béton	900	900	10.00	-76.04259865	46,14744938	0.6	0.6	Audun	1200	PEHD	12	Aucun	
218231	Triangulaire/Béton	900	900	9.80	-76.04185184	46,14517986	0.4	0.8	Aucun	1200	PEHD	15	Aucun	
218234	Circ/TTOG.TTOA	450		9.00	-76.03562156	46.13243713	0.1	0.4	Aucun	450	PEHD	12	Aucun	
218236	Circ/Tôle boulons	600		7,60	-76.03494438	46.13195188	0.8	1	Gauche et droite	900	PEHD	9	Aucun	
218371	Circ/PVC	450		8.00	-76.02364677	46.24069688	8.0	0.7	Gauche	450	PEHD	12	Aucun	
218376	Circ/Béton(TBA)	600		9.00	-76.03365833	46.13139328	1.2	1.6	Aucun	900	PEHD	12	Aucun	
218378	Circ/Béton(TBA)	900		12.00	-76.03378498	46.12164431	2	2	Gauche et droite	1200	PEHD	12	Aucun	
218379	Circ/Béton(TBA)	900		15.00	-76.03401234	46,12017473	1.6	3.2	Droit	1500	PEHD	15	Aucun	
218380	Circ/Béton(TBA)	900		18.00	-76.03432831	46.11796452	3	3	Gauche et droite	1500	PEHD	18	Aucun	
218381	Circ/Tôle boulons	600		8.00	-76.042361	46.1087699	1.3	1.2	Gauche et droite	900	PEHD	9	Aucun	
218383	Circ/Tôle boulons	600		8,00	-76.044979	46,104548	1.5	1.5	Gauche et droite	900	PEHD	9	Aucun	
218385	Circ/Tôle boulons	600		10.00	-76.04834439	46.10102477	8.0	1	Gauche et droite	900	PEHD	12	Aucun	
218388	Circ/Tôle boulons	1200		12.40	-76,05725	46,087487	1.5	1.5	Aucun	1500	PEHD	15	Aucun	

PROFILER LE REBLAI AU SOL NATUREL AVEC UNE PENTE MINIMUM ET VESÉTALISER LA ZONE DÉNUDÉ À L'AUDE D'UN ENSEMENCEMENT DE TYPE MÉLANGE B RECOUVERT D'UNE COUCHE DE PAILLE DE ±10cm D'ÉPAISSEUR.

SURFACE DE LA VOIE DE ROULEMENT

EMPIERREMENT ÉPAISSEUR ±200mm PIERRES ANGULAIRES CALIBRE Ø100mm A 300mm.

RADIER DU NOUVEAU FOSSÉ DE DRAINAGE.

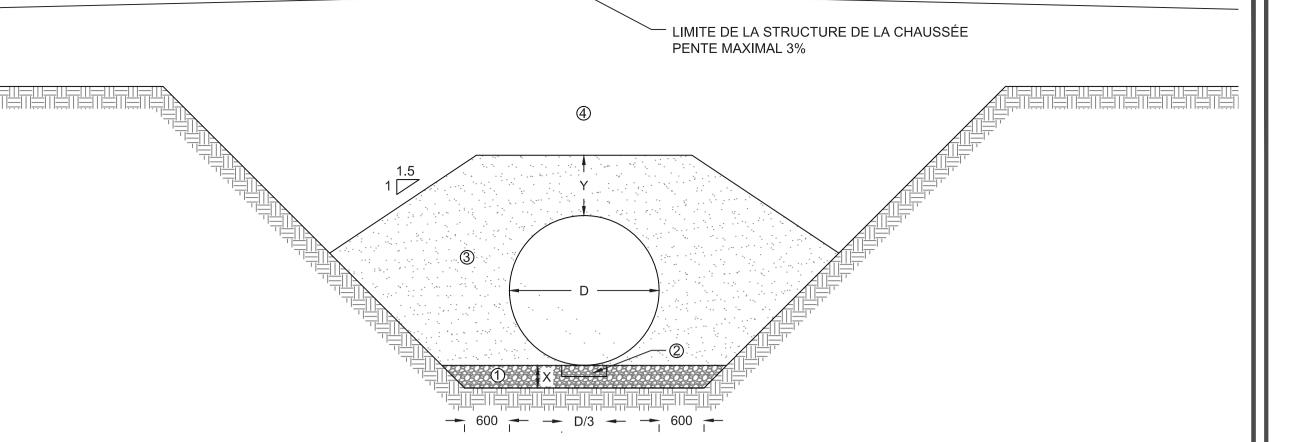
EMPIERREMENT ÉPAISSEUR ±200mm PIERRES ANGULAIRES CALIBRE Ø100mm A 200mm.

ANGULAIRES CALIBRE Ø100mm A 200mm.

GOUCHE DE SOL MATUREE NON REMANIE

MEMBRANE DE FILTRATION TYPE V

8 v H5 =@G<u>'5 DDF C7 < 9 '8 9 G'DC</u>B7 9 5 I L



D (mm)

300 @ 600

700 @ 1000

1200 @ 2000

>2000

X (mm) Y (mm)

300

600

600

750

150

200

300

400

- ① COUSSIN EN MG-20 COMPACTÉ À 95% P.M.
- ② SECTION DE 150mm D'ÉPAISSEUR NON DENSIFIÉE
- ③ REMBLAI DE CG-14 COMPACTÉ À 90% P.M. PAR COUCHE DE 300mm MAX.
- ④ REMBLAI DE MATÉRIAUX COMPACTABLES À 90% P.M. PAR COUCHE DE 300mm MAX.

### NOTES:

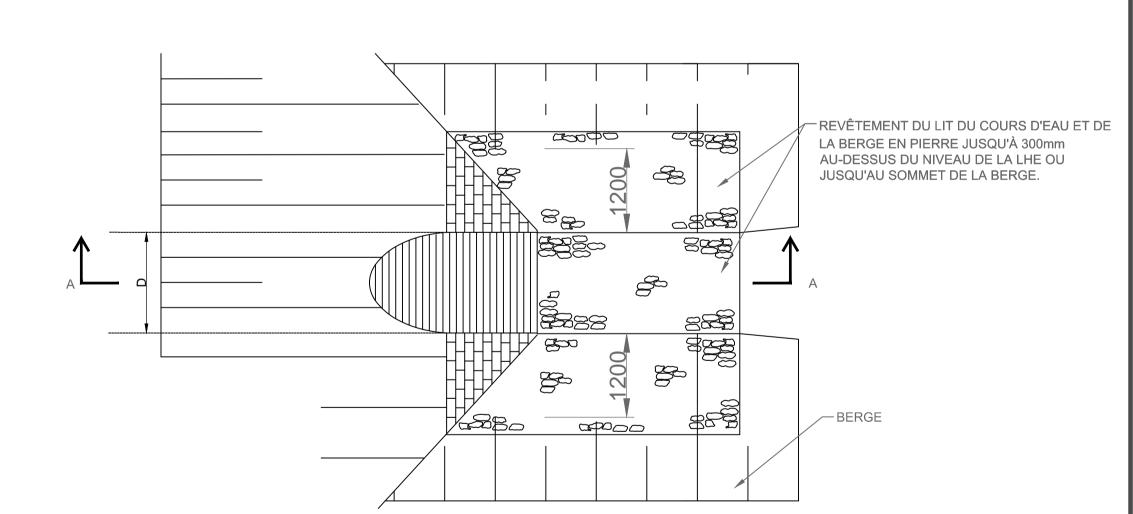
- LARGEUR DE 1m ET D'UNE LONGUEUR DE 1.3 FOIS LE PÉRIMÈTRE EXTÉRIEUR;

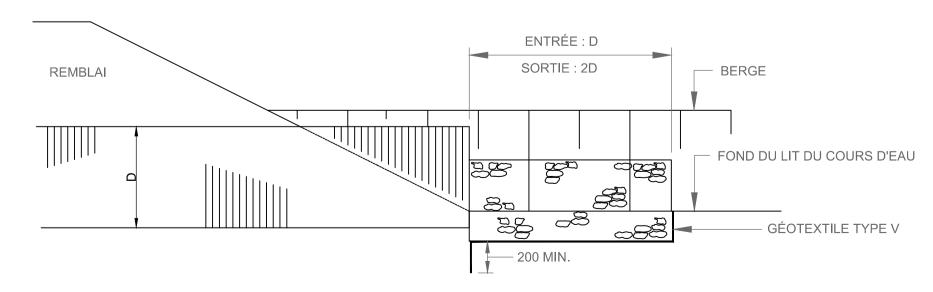
   AUCUN MATÉRIEL DE COMPACTAGE À MOINS DE 300mm IMMÉDIATEMENT AU
- LES PENTES DE TRANSITION DEVRONT ÊTRE CONFORME AU TOME II -
- CONSTRUCTION ROUTIÈRE ;

DESSUS DU PONCEAU;

- LES COTES SONT EN MILLIMÈTRES ;
- GRANULATS CONFORME À LA NORME NQ 2560-114 ET PONCEAU TTOG SELON TOME VII NORME 7101.

## COUPE TYPE PONCEAU

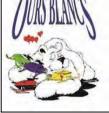




COUPE A-A

VUE EN PLAN





NOM DU PROJET:

Fv: 97HCB'89'@5'Jv@CFCI H9 89G'8F5J9I FG'HFCBuCB MESSINES - GRACEFIELD

2015-09-20	POUR SOUMISSION	JC	JL
2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCEAU ET SIGNATU



Service du Génie Municipal

186 rue King, suite 103

AUblk U\_l fEi fVVW: > 9" A%

Tel.:819-449-3242

Fax: 819 449-9971

8vH5=@GDCB795I L

Échelles : CDv7= =v9G'5I 'D@5B

CIVIL

LACROIX, ING DATE: 2015-08-3

RELEVÉ PAR : J.LACROIX, ING

DATE : 2015-08-31

DESSINÉ PAR : J.LACROIX, ING

VÉRIFIÉ PAR : J.LACROIX, ING

CONTRAT NO. : MRCP-1406

CONTRAT NO. : MRCP-1406